

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RIGIDBNY  
**LE MARDI 25 novembre 2025 à 19 h 00,**

À la salle des pompiers situé au 8275, boul. Bécancour, Bécancour

**Étaient présents pour les municipalités :**

<b>François Pagé</b>	<b>Aston-Jonction</b>
<b>Sylvain Pronovost</b>	<b>Baie-du-Febvre</b>
<b>Pascal Doucet</b>	<b>Bécancour</b>
<b>Michel Plourde</b>	<b>La Visitation-de-Yamaska</b>
<b>Roger Chauvette</b>	<b>Lemieux</b>
<b>Guy St-Pierre</b>	<b>Manseau</b>
<b>Sandra Saint-Amour</b>	<b>Saint-Célestin Paroisse</b>
<b>Denis Croteau</b>	<b>Saint-Célestin Village</b>
<b>Pierre Carignan</b>	<b>Sainte-Cécile-de-Lévrard</b>
<b>Gilles Bédard</b>	<b>Sainte-Eulalie</b>
<b>Ginette Deshaies</b>	<b>Sainte-Marie-de-Blandford</b>
<b>Mathieu Le Breton</b>	<b>Sainte-Monique</b>
<b>François Rousseau</b>	<b>Saint-Léonard-d'Aston</b>
<b>Yvon Potvin</b>	<b>Saint-Pierre-les-Becquets</b>
<b>Fannie Boisvert</b>	<b>Saint-Sylvère</b>
<b>Jason Lauzon</b>	<b>Saint-Wenceslas</b>
<b>Mario Demers</b>	<b>Sainte-Sophie-de-Lévrard</b>

**Étaient absents, les délégués :**

Madame Valérie Petit, Grand Saint-Esprit, Madame France Trudel, Nicolet, Madame Béatrice Roy, Sainte-Perpétue et Madame Karolane Landry Mensah, Wôlinak.

**Étaient aussi présents :**

Monsieur Rémi Pelletier, directeur général et trésorier ainsi que Madame Christine Champagne, assistante au directeur.

---

Au début de la session, il a été précisé par Monsieur Mathieu Lemire que la nomination du Vice-président à la présidence d'une séance n'est pas automatique. Par conséquent, il est impératif que le Vice-président soit formellement désigné afin de lui conférer l'autorité nécessaire pour diriger la présente délibération.

**EN CONSÉQUENCE :** Il est proposé par Madame Sandra Saint-Amour de nommer Monsieur Mathieu Lemire à titre de Président, le temps de la présente séance.

---

## 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

---

Monsieur Mathieu Lemire, Président souhaite la bienvenue aux administrateurs, constate le quorum et la séance débute à **19H00**.

---

## 2025-11-84 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour de la séance du **25 novembre 2025**.

Sur une proposition de Madame Ginette Deshaies  
Appuyée par Monsieur Pierre Carignan

**Il est unanimement résolu**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adopté**

---

## 3. ACCUEIL DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Au nom de la Régie, Monsieur Mathieu Lemire souhaite la bienvenue au dix (10) nouveaux administrateurs.

Pascal Doucet, Bécancour	Valérie Petit, Grand-Saint-Esprit
Michel Plourde, La Visitation-de-Yamaska	Roger Chauvette, Lemieux
Guy Saint-Pierre, Manseau	Charles Collin, Ste-Eulalie
Serge Fortier, Ste-Marie-de-Blandford	Mathieu Le Breton, Ste-Monique
Jason Lauzon, Saint-Wenceslas	Béatrice Roy, Ste-Perpétue

---

**2025-11-85 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Adoption de procès-verbal de la séance ordinaire du **23 septembre 2025**.

Sur une proposition de Monsieur François Rousseau

Appuyée par Madame Sandra St-Amour

**Il est unanimement résolu**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **23 septembre 2025** tel que présenté.

**Adopté**

---

**5. AFFAIRES FINANCIÈRES**

**États des résultats VS budget**

Aucune interrogation n'a été formulée concernant le document soumis antérieurement à la session.

---

**2025-11-86 5.2.1 Acceptation des comptes du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2025 pour un montant de 548 155, 57 \$**

Acceptation des comptes du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2025, pour un montant de **548 155, 57 \$**

Sur une proposition de : Madame Sandra Saint-Amour

Appuyée par : Madame Fannie Boisvert

**Il est unanimement résolu**

D'adopter le paiement des dépenses courantes pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2025 pour un montant de **548 155, 57 \$**.

**Adopté**

---

**2025-11-87 5.2.2 Acceptation des comptes du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2025 pour un montant total de 693 974.39 \$**

Acceptation des comptes du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2025, pour un montant de **693 974.39 \$**

Sur une proposition de : Monsieur Mario Demers

Appuyée par : Monsieur Sylvain Pronovost

**Il est unanimement résolu**

D'adopter le paiement des dépenses courantes pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2025 pour un montant de **693 974.39 \$**

**Adopté**

---

## **6. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL ET QUESTIONS LIÉES AU PROCÈS-VERBAL ET AUX DÉPENSES.**

Aucune interrogation n'a été formulée concernant le document soumis antérieurement à la session.

---

## **7. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

**7.1 Collectes ordures et recyclage :** Tel que connu, l'approbation d'un nouveau fournisseur a été officialisée, entraînant une réorganisation des itinéraires logistiques dans l'objectif d'optimiser les coûts opérationnels. Néanmoins, certaines municipalités sont confrontées à des répercussions significatives, se traduisant par des délais de livraison s'étendant de 18 à 21 jours avant leur première collecte. Dans l'optique de minimiser l'impact auprès de ces municipalités, une négociation a été initiée afin d'organiser **une collecte spéciale en date du 1<sup>er</sup> janvier 2026** avec E360S. Tirant parti de la disponibilité des véhicules et des camionneurs, permettant ainsi la mise en œuvre d'une collecte dédiée. Cette mesure vise spécifiquement les municipalités affectées par ce laps de temps.

En conséquence, **un coût approximatif additionnel de 17 000 \$** a été alloué afin d'atténuer l'impact financier et logistique.

---

**7.2 USD Global :** Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, la gestion des livraisons, réparations et entretiens des bacs sera transférée de Soudure Wôlinak à USD Global. Des coûts additionnels sont anticipés pour le rapatriement et l'entreposage des 311 bacs, cependant, le site d'entreposage reste à définir. Comme la dispersion des conteneurs sur les 21 municipalités la gestion de ces bacs n'est pas logistiquement et économiquement viable. Il est aussi souligné que nous devons procéder avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Tel que discuté et entendu antérieurement, les municipalités maintiendront 2 à 4 bacs en réserve dans la transition, si toutefois des délais trop longs se présentent cette procédure vous permettra de supporter vos citoyens.

---

**7.3 Calendrier des collectes 2026 :** Nos équipes sont actuellement mobilisées en termes de promotion. Seulement en décembre et janvier, il y aura quatre (4) communications sur Facebook publicisant l'arrivée du nouveau calendrier 2026. On invite les municipalités à partager l'information que nous vous ferons parvenir et de publiciser ces promotions à l'ensemble de vos citoyens, la première étant prévue pour le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Nous travaillons aussi avec ICI MEDIA sur un plan de contingence pour faciliter la transition d'ici janvier, si toutefois Poste Canada est toujours en débrayage.

---

#### **7.4 Résumé d'activités mensuelles liées aux projets**

Compte tenu de l'expansion de nos effectifs, il nous est désormais possible d'assurer un suivi plus régulier des divers projets en cours. Un rapport a été élaboré et est accessible dans la section des documents déposés. Il comprend une présentation détaillée des projets, ainsi que des étapes proposées et futures.

M. Pelletier invite les membres présents à consulter le document déposé « **activités mensuelles liées aux projets** » ;

---

#### **7.5 Diagnostic organisationnel**

Monsieur Pelletier précise avoir pris connaissance du diagnostic organisationnel, qui a d'ailleurs été effectué au cours des mois précédents son entrée en fonction. La mise en place des recommandations est bien avancée et sera poursuivie pour l'année à venir. Le document déposé fait état de ces avancements et souligne les quelques recommandations qui ne seront pas retenues.

#### **7.6 E360 Solutions**

Monsieur Pelletier a fait référence à l'article intitulé « *Des éboueurs payés au noir avec les fonds publics* », publié dans le journal La Presse. Il a tenu à rassurer les administrateurs en précisant que cette allégation a été prise au sérieux par la Régie. Des vérifications approfondies ont été réalisées auprès de notre interlocuteur local à

Shawinigan. Celles-ci visaient à confirmer que la filiale locale n'opère pas selon les modalités suspectes initialement évoquées, ce qu'ils ont, en effet, confirmé.

Il est important de souligner qu'aucune accusation formelle n'a été portée, mais qu'une enquête a simplement été initiée. Compte tenu de cette situation et des économies substantielles réalisées grâce à ce fournisseur, la poursuite de la collaboration est à préconiser.

Les administrateurs sont un peu soucieux de cette déclaration et demande à la Régie d'être vigilant et de maintenir une bonne communication. Monsieur Pelletier assure les membres que des suivis seront faits.

---

## 8- POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

2025-11-88

### 8.1 Autorisation de dépenser nouvelle direction générale

**CONSIDÉRANT QUE** : la Régie exige le directeur général et trésorier à être habilité à engager des dépenses au nom de la Régie, il est impératif d'obtenir une résolution autorisant Monsieur Rémi Pelletier, directeur général et trésorier à réaliser les dépenses afférentes au budget à venir, ainsi qu'à celui antérieurement adopté par son prédécesseur, Monsieur Mario Lacroix.

**EN CONSÉQUENCE** : il est unanimement résolu d'autoriser Monsieur Rémi. Pelletier à procéder aux actions spécifiées.

Sur une proposition de : Monsieur Mario Demers

Appuyée par : Denis Croteau

**Il est unanimement résolu**

D'autoriser Monsieur Remi Pelletier, directeur général et trésorier à recevoir par résolution les autorisations afin d'effectuer les dépenses afférentes aux budgets adopté pour 2025 et 2026.

**Adopté**

---

2025-11-89

### 8.2 Politique salariale et délégation du pouvoir d'embaucher

Monsieur Pelletier a précisé que ce processus avait été initié auprès de la FQM antérieurement à son arrivée, et que des interrogations substantielles avaient été soulevées concernant les classifications salariales. Une étude de marché exhaustive a été menée afin de valider l'embauche du poste de directeur général. Comme il a été

constaté de l'absence d'une politique salariale et d'une grille tarifaire structurée, la direction a profité de l'occasion pour appliquer cette étude à l'ensemble des postes.

En conséquence, il a été proposé que tous les postes concernés soient comparés à cette grille établie, à laquelle la direction s'est conformée pour l'analyse et la comparaison avec le marché, en vue d'un alignement optimal, au plus près de la médiane.

Ce processus a mis en évidence la nécessité d'un ajustement salarial pour l'ensemble des postes, impliquant un coût salarial estimé à environ 10 000 \$, rétroactif à janvier 2025. Cette mesure devrait conférer une assurance accrue pour l'embauche des futurs postes.

**ATTENDU QUE :** la politique de rémunération a pour objectif de rassembler l'ensemble des éléments concernant le salaire offert aux employés au sein de l'organisation et d'en établir les règles de gestion et d'intégration ;

**ATTENDU QUE :** la politique de rémunération directe est un outil de gestion des ressources humaines éthique et essentielle permettant de favoriser l'équité interne et externe ;

**ATTENDU QU'il :** y a lieu d'établir des salaires justes et raisonnables pour les employés dans le respect de la capacité financière de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (ci-après :la « RIGIDBNY ») ;

**ATTENDU QUE :** l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil peut déléguer le pouvoir d'embaucher un employé aux employés cadres sous certaines conditions ;

**ATTENDU QUE :** le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la RIGIDBNY, pour assurer son bon fonctionnement, de déléguer ce pouvoir d'embauche au directeur général et trésorier ;

Sur proposition de : Monsieur François Pagé

Appuyée par : Madame Sandra Saint-Amour

**Il est unanimement résolu**

**QUE** la RIGIDBNY adopte la Politique de rémunération rétroactivement au premier janvier 2025 à l'exception de l'employée Marie Poirier pour qui la rétroactivité se fera au 1<sup>er</sup> août 2026 étant donné un boni précédemment octroyé;

**QUE** le pouvoir d'embaucher tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, c. C-27) soit et est délégué au directeur général et trésorier, et ce, conformément à la législation applicable et à la Politique de rémunération.

---

**Adopté**

## 9- OFFICIERS ET COMITÉS

### 2025-11-90 9.1 Élections

**ATTENDU QUE :** le président d'élection est Monsieur Rémi Pelletier et la secrétaire d'élection Madame Christine Champagne.

Sur une proposition : Monsieur Denis Croteau

Appuyée par : Monsieur Pascal Doucet

**Il est unanimement résolu**

Que le président d'élection soit Monsieur Rémi Pelletier, directeur général et trésorier et la secrétaire d'élection Madame Christine Champagne, assistance au directeur général.

---

**Adopté**

### 2025-11-91 9.1.1 Nomination du poste de président (e)

**ATTENDU QUE :** le mandat de présidence ainsi qu'aux autres postes débiteront le 25 novembre 2025 et se termineront le 24 novembre 2026.

**ATTENDU QUE :** Mme Sandra Saint-Amour, propose Monsieur Mathieu Lemire au poste de Président du Conseil d'administration.

**ATTENDU QUE :** aucun autre élu n'a été proposé ou démontré de l'intérêt pour ce poste.

Sur une proposition de : Madame Sandra Saint-Amour

Appuyée par : Monsieur Mario Demers

**Il est unanimement résolu**

Que **Monsieur Mathieu Lemire** soit déclaré élu **Président du Conseil d'administration** de la Régie pour le mandat du 26 novembre 2025 au 25 novembre 2026. Ce mandat est renouvelable tous les ans.

---

**Adopté**

**2025-11-92 9.2 Nomination au poste de Vice-président (e)**

**ATTENDU QUE :** le mandat de la vice-présidence ainsi qu'aux autres postes débiteront le 25 novembre 2025 et se termineront le 24 novembre 2026.

**ATTENDU QUE** le poste de vice-président (e) doit être comblé par un administrateur du territoire opposé à la présidence ;

**ATTENDU QUE :** Madame Ginette Deshaies, propose Mme Fannie Boisvert, au poste de Vice-Président (e ) du Conseil d'administration.

**ATTENDU QUE :** Aucun autre élu n'a été proposé ou démontré de l'intérêt pour ce poste.

Sur une proposition de : Madame Ginette Deshaies

Appuyée par : Monsieur Mathieu Lemire

**Il est unanimement résolu**

Que Madame Fannie Boisvert soit déclarée élue Vice-présidente de la Régie pour le mandat du 26 novembre 2025 au 25 novembre 2026. Ce mandat est renouvelable tous les ans.

**Adopté**

---

**2025-11-93 9.1.4 NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF**

**ATTENDU QUE :** le président d'élection est Monsieur Rémi Pelletier et la secrétaire est Madame Christine Champagne ;

**ATTENDU QUE** le comité est formé de six élus, dont un (1) provenant de la MRC de Bécancour, un (1) provenant de la MRC de Nicolet et enfin les quatre (4) provenant des vingt (20) autres municipalités admissibles ;

**ATTENDU QUE :** le président d'élection a rappelé aux administrateurs que le comité de travail n'a pas de pouvoir officiel et qu'il n'y a pas de rencontre systématique de prévue ;

**ATTENDU QU' :** à la base le règlement interne de la Régie considère que le numéro un (1) soit attribué d'office à la présidence en l'occurrence Monsieur Mathieu Lemire, MRC de Nicolet.

**ATTENDU QU'** : à la base le règlement interne de la Régie considère que le numéro deux (2) soit attribué d'office à la Vice-présidence en l'occurrence Madame Fannie Boisvert, MRC de Bécancour.

**ATTENDU QUE** : les villes centre, soit Bécancour et/ou Nicolet, ne soit pas représentés dans les postes précédemment cités, alors le siège #3 sera attribué à celle-ci. Idem dans le cas où, les deux (2) villes ne seraient représentées dans les postes précédemment cités, alors les sièges #3 et #4 leurs seraient attribués.

**ATTENDU QUE** : les membres du comité consultatif 2026 ont signifiés leur intérêt à reconduire leur mandat et / ou ont été proposés et/ ou élus ;

- **Siège 1** / Monsieur Mathieu Lemire (Saint-Zéphirin-de-Courval / **MRC Nicolet-Yamaska**) élu par acclamation en remplacement de Madame Céleste Simard ;
- **Siège 2** / Madame Fannie Boisvert (Saint-Sylvère / **MRC Bécancour**);  
proposé par : Monsieur Mathieu Lemire ;  
Appuyée par : Monsieur Mario Demers ;
- **Siège 3** / Madame France Trudel (Ville de Nicolet / **MRC Nicolet-Yamaska**); élue d'office ;
- **Siège 4** / Monsieur Pascal Doucet (Ville de Bécancour / **MRC Bécancour**) élu d'office ;
- **Siège 5** / en élection  
Madame Sandra Saint-Amour (St-Célestin Paroisse / **MRC Nicolet** ) désigne son intérêt à siéger sur le comité consultatif.  
Appuyée par : Monsieur Charles Collin  
  
Monsieur Jason Lauzon (Ste-Perpétue / **MRC Nicolet**) désigne son intérêt à siéger sur le comité consultatif  
Appuyée par : Monsieur Pascal Doucet

**Il est unanimement résolu**

**QUE** Madame Sandra St-Amour est désigné au siège no. 5 au comité consultatif de la Régie.

- **Siège 6** / Monsieur Yvon Potvin (Saint-Pierre-les-Becquets / **MRC Bécancour**) désigne son intérêt à siéger sur le comité consultatif ;  
Appuyée par : Monsieur Denis Croteau ;

Proposé par : Monsieur Mario Doucet

Secondé par : Monsieur Sylvain Pronovost

**Il est unanimement résolu**

**QUE** les membres ci-dessus mentionnés soient élus membres du comité consultatif pour le mandat du 26 novembre 2025 au 25 novembre 2026. Ces nominations respectent le Règlement de régie interne en l'occurrence 3 nominations de la MRC de Bécancour et 3 nominations de la MRC de Nicolet. Ce mandat est renouvelable le tous les ans.

**MRC Bécancour :** Monsieur Pascal Doucet, Madame Fannie Boisvert,  
Monsieur Yvon Potvin ;

**MRC Nicolet-Yamaska :** Madame France Trudel, Monsieur Mathieu Lemire Madame et  
Mme Sandra Saint-Amour

**Adopté**

---

**2025-11-94 2. NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ RESSOURCES HUMAINES**

**ATTENDU QUE :** le président d'élection est Monsieur Rémi Pelletier et la secrétaire Christine Champagne ;

**ATTENDU QUE :** le président d'élection a rappelé aux administrateurs que le comité de travail n'a pas de pouvoir officiel et qu'il n'y a pas de rencontre systématique de prévue ;

**ATTENDU QU' :** à la base, l'application de la Régie considère que le siège numéro un (1) soit attribué d'office à la présidence en l'occurrence Monsieur Mathieu Lemire, MRC de Nicolet ;

**ATTENDU QU' :** à la base, l'application de la Régie considère que le siège numéro deux (2) soit attribué d'office à la Vice-présidence en l'occurrence Madame Fannie Boisvert, MRC de Bécancour ;

**ATTENDU QUE :** le comité est formé de deux autres élus, dont un (1) provenant de la MRC de Bécancour, un (1) de la MRC de Nicolet ;

**ATTENDU QUE : Madame France Trudel** (Ville de Nicolet / MRC Nicolet Yamaska)

Proposée par : Monsieur Denis Croteau ;

Appuyée par : Ginette Deshaies ;

**Monsieur Pascal Doucet** (Ville de Bécancour (MRC Bécancour) indique son intérêt ;

Appuyée par : Monsieur Mathieu Lemire.

Proposé par : Monsieur Pierre Carignan

Secondé par : Monsieur François Pagé

### **Il est unanimement résolu**

**QUE** les membres ci-dessus mentionnés soient élus membres du comité de direction pour le mandat du 26 novembre 2025 au 25 novembre 2026. Ces nominations respectent le Règlement de régie interne en l'occurrence 2 nominations de la MRC de Bécancour et 2 nominations de la MRC de Nicolet. Ce mandat est renouvelable le tous les ans.

**Adopté**

---

#### **2025-11-95    9.2.1    Plastiques agricoles**

Il est constaté que des défis substantiels se manifestent au sein des filières des plastiques agricoles et de l'harmonisation réglementaire, domaines qui, dans les deux cas, engagent directement les collectivités territoriales. Il est suggéré d'instituer un comité spécifiquement dédié à l'examen de chacune de ces problématiques. L'objectif consisterait à élaborer des propositions de résolutions, en collaboration avec des partenaires stratégiques, et à les soumettre au Conseil d'administration.

Concernant la question des plastiques agricoles, la principale difficulté réside dans leur élimination par enfouissement, une pratique qui, est admis, mais n'est pas conforme aux dispositions réglementaires en vigueur. Une problématique similaire se pose pour les bacs actuellement utilisés pour la collecte des plastiques agricoles, dont la gestion représente un enjeu. Il est noté que la présence d'AgriRécup sur le territoire est insuffisante. Dans ce contexte, la question se pose de savoir si des incitations financières pourraient être envisagées pour renforcer la présence d'AgriRécup sur le territoire.

Le comité proposé serait idéalement composé des entités suivantes : le chargé de projet de la Régie soit Monsieur Mario Lacroix, un représentant de l'Union des Producteurs Agricoles (UPA), un représentant d'AgriRécup, et deux administrateurs par Municipalité Régionale de Comté (MRC), afin de structurer et de mener à bien ce projet.

#### **Composition du comité des plastiques agricoles :**

Partenaires : **L'UPA et AgriRécup**

Charge de projet de la Régie : **M. Mario Lacroix ;**

**MRC Bécancour : Mme Fannie Boisvert**, indique son intérêt à siéger sur le comité des plastiques agricoles,

Appuyée par : Mme Ginette Deshaies  
ainsi que

**M. Serge Fortier**, indique son intérêt à siéger sur le comité des plastiques agricoles  
Appuyée par : Mme Ginette Deshaies ;

**MRC Nicolet** : **M. Mathieu Lemire** indique son intérêt à siéger sur ce comité, Appuyée par : M. Yvon Potvin

ainsi que

**M. Jason Lauzon**, indique son intérêt à siéger sur le comité des plastiques agricoles ;

Appuyée par : M Mathieu Lemire

Proposé par : Monsieur Guy St-Pierre

Appuyée par M. François Rousseau

**Il est unanimement résolu**

**QUE** les membres ci-dessus mentionnés soient élus membres du comité sur les plastiques agricoles.

**MRC Bécancour** : Madame Fannie Boisvert et Monsieur Serge Fortier ;

**MRC Nicolet** : Monsieur Mathieu Lemire et Monsieur Jason Lauzon .

**Adopté**

---

**2025-11-96**

### **9.2.2 Comité Harmonisation réglementaire**

La problématique centrale réside dans la détermination des unités d'occupation. Il est observé que, malgré les directives établies, l'approche de calcul varie significativement d'une municipalité à l'autre, ce qui engendre des inconsistances notables. Cette divergence, initialement perçue comme une flexibilité, se transforme en un obstacle majeur à une harmonisation des pratiques, alors qu'une adhésion stricte aux rôles d'évaluation simplifierait grandement le processus.

Une proposition a été formulée, en concertation avec les deux MRC concernées, visant à instituer une réglementation standardisée. Cette dernière aurait pour objectif d'aligner la taxation des unités d'occupation avec les dispositions de la Régie. Cependant, au-delà de la formalisation de cette proposition, des réflexions approfondies sont nécessaires. Celles-ci incluent la quantification des bacs par unité et l'élaboration de stratégies de gestion des incidents impactant le nombre de bacs.

L'harmonisation de ces pratiques à l'échelle territoriale est impérative. Un comité est donc nécessaire afin d'aborder ces disparités et de définir une approche consensuelle et équitable pour l'ensemble des parties prenantes.

#### **Composition du comité d'harmonisation réglementaire :**

Partenaires : **1 fonctionnaire et un DG municipal par MRC**

Charge de projet de la Régie : **M Mario Lacroix ;**

**2 administrateurs par MRC**

### **MRC Bécancour**

Monsieur Guy St-Pierre, Manseau se propose

### **MRC Nicolet**

Madame Sandra St-Amour se propose

Monsieur Mathieu Lemire se propose

En l'absence de propositions émanant des administrateurs, il est convenu que l'invitation sera émise ultérieurement.

Proposé par : Madame Ginette Deshaies

Appuyée par : Monsieur Jason Lauzon

**Il est unanimement résolu**

**QUE** les membres ci-dessus mentionnés soient élus membres du comité sur l'harmonisation réglementaire et que le comité sera complété ultérieurement.

**Adopté**

---

## **2025-11-107      10- CALENDRIER DES SÉANCES**

**ATTENDU QUE :** Le calendrier des séances du Conseil d'administration déposé à tous les membres du comité accueille consensus au calendrier tel que présenté.

**ATTENDUQUE :** Les séances du Conseil 2026 seront établit comme suit :

- 1) Réunion des nouveaux administrateurs : 20 janvier 2026 ;**
- 2) Réunion du Conseil d'administration :17 février, 17 mars, 21 avril, 19 mai, 23 juin, 21 juillet, 18 août, 22 septembre, 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre**
- 3) Réunion du Comité consultatif : 10 février, 14 avril, 16 juin, 11 août, 13 octobre, 10 novembre**
- 4) Réunion du Comité de ressources humaines : au besoin**

Sur une proposition de : Monsieur François Rousseau

Appuyée par : Madame Sandra Saint-Amour

**Il est unanimement résolu**

D'adopter le calendrier des séances ordinaires de la Régie de même que le calendrier des réunions du comité consultatif tel que présenté.

**Adopté**

---

## 11- SIGNATAIRES AU COMPTE ET ACCÈS CLIC-SÉQR

2025-11-97

### 11.1 Signataires et administrateurs principaux au compte Desjardins

**ATTENDU QUE :** deux (2) signatures sont requises en tout temps pour les affaires bancaires ;

**ATTENDU QUE :** de coutume et dans une volonté d'assurer un bon fonctionnement, trois (3) signataires seront désignés ;

**ATTENDU QUE :** **Monsieur Rémi Pelletier**, Directeur général et trésorier, **Monsieur Mathieu Lemire**, Président du Conseil d'administration, de même que Madame Fannie Boisvert, Vice-présidente du Conseil d'administration se proposent pour assumer cette fonction.

**Proposé par :** Monsieur Denis Croteau

**Appuyée par :** Monsieur Mario Demers

**Il est unanimement résolu**

Que **M. Rémi Pelletier**, Directeur général et trésorier, **M. Mathieu Lemire**, Président du Conseil d'administration de même que **Mme Fannie Boisvert**, Vice-présidente du Conseil d'administration soient autorisés à signer pour les affaires bancaires de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska.

**Adopté**

---

2025-11-98

### 11.2- CLIC SEQR

**ATTENDU QU' :** En plus du directeur général, le Président du Conseil d'administration est autorisé à titre de responsable du service électronique Clic Séqr au nom de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de Bécancour-Nicolet-Yamaska (Régie) pour l'année financière 2025-2026.

**IL EST RÉSOLU QUE :**

**Monsieur Mathieu Lemire**, président du Conseil d'administration soit autorisé au nom de la Régie:

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Clic SÉQR – Entreprises ;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;

- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

**EN CONSÉQUENCE** : Tous les administrateurs de la RIGIDBNY qui ont le droit de voter relativement à la résolution signeront le document requis, **la résolution est adoptée et entre en vigueur le 26 novembre 2025.**

Sur une proposition de : Madame Ginette Deshaies

Appuyée par : Monsieur Denis Croteau

**Il est unanimement résolu**

D'autoriser **Monsieur Mathieu Lemire** à titre de responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation tel que présenté.

**Adopté**

---

**2025-11-99**

### **11.3-LIMITE DE LA TRANSACTION QUOTIDIENNE**

**CONSIDÉRANT QUE** : le plafond actuel des transactions quotidiennes est fixé à cent mille dollars (100 000 \$), et que les exigences financières de certains prestataires de services nous contraignent à exécuter, pour un règlement unique, deux, voire parfois trois transactions distinctes, ce qui complexifie indubitablement la gestion administrative, il est impératif de rationaliser cette procédure.

**CONSIDÉRANT QU'** : il est sollicité que ladite limite soit relevée à trois cent mille dollars (300 000 \$).

**PAR CONSÉQUENT**, l'autorisation d'accroître le seuil des transactions journalières de cent mille dollars (100 000 \$) à trois cent mille dollars (300 000 \$) est accordée.

Sur une proposition de : Monsieur Sylvain Pronovost

Appuyée par : Monsieur Yvon Potvin

**Il est unanimement résolu**

Que le conseil d'administration autorise l'augmentation des transactions quotidienne à **300 000 \$**, et ce, à compter du 26 novembre 2025.

**Adopté**

---

**2025-11-100 12. ASSURANCES**

**ATTENDU QUE :** Les couvertures actuelles sont jugées insuffisantes, notamment celles concernant les contrats dont la valeur est inférieure à 2 millions de dollars. En conséquence, afin d'assurer une protection adéquate, il est impératif d'inclure des garanties spécifiques pour les frais de contentieux, les litiges recommandés, ainsi que les risques cybernétiques.

**ATTENDU QUE :** L'intégration de ces trois couvertures additionnelles, en complément des protections existantes, représente inévitablement une augmentation budgétaire. Les prévisions initiales s'établissaient à 10 400 \$, mais avec l'incorporation de ces nouvelles garanties et les primes associées, le coût total s'élèvera désormais à **environ 17 000 \$**.

**ATTENDU QUE :** Le budget actuellement approuvé ne permet pas de couvrir ces nouvelles exigences. Une résolution autorisant l'ajout de ces couvertures ainsi que l'augmentation budgétaire est nécessaire.

Sur une proposition de : Monsieur Pierre Carignan

Appuyée par : Monsieur Mario Demers

**Il est unanimement résolu**

**QUE** le conseil d'administration autorise l'ajout des couvertures suivantes à la police d'assurance actuelle de la Régie :

- 50 000 de frais de justice ;
- Augmentation de la couverture pour erreurs et omissions sur les contrats allant jusqu'à 2 Millions \$ ;
- Option A quant aux Cyberrisques.

Sur une proposition de : Monsieur Pierre Carignan

Appuyée par : Monsieur Mario Demers

**Il est unanimement résolu**

Que le conseil d'administration autorise l'ajout des couvertures suivantes :

- Ajout de garanties spécifiques pour les frais de justices, ;
- Augmentation de la couverture sur les contrats ;

- Ajout de la couverture sur les risques cybernétiques ;  
afin d'assurer une protection adéquate de même que les frais budgétaires associés au coût de **10 400 \$**.

**Adopté**

---

**2025-11-101      13.    DEMANDE DE SUBVENTION ÉCOCENTRE BÉCANCOUR**

**ATTENDU QUE :** L'intention de la régie est de développer un nouvel écocentre régional à Bécancour (entre les arrondissements Bécancour et Gentilly) ;

**ATTENDU QUE :** Ce nouvel écocentre est un élément central de notre vision en vue d'une équité territoriale en matière d'accessibilité aux écocentres ;

**ATTENDU QUE :** Les engagements précédents pour les autres écocentres et la volonté exprimée d'investir 350 000 \$ à 400 000 \$ dans cet écocentre ;

**ATTENDU QUE :** Les coûts estimés de l'écocentre souhaité, construit à l'identique **d'environ 800 000 ;**

Sur proposition de : Monsieur Denis Croteau

Appuyée par : Jason Lauzon

**Il est unanimement résolu**

**QUE** sous réserve de l'obtention d'un engagement formel de la municipalité de Bécancour concernant l'acquisition d'un terrain conforme aux exigences pour l'implantation de l'écocentre, de déposer une demande de subvention auprès de Recyc-Québec, d'un montant de 400 000 \$. Parallèlement, il convient d'habiliter le directeur général, Monsieur Rémi Pelletier, à parapher l'ensemble des documents afférents à cette requête et à une éventuelle issue favorable ;

D'autoriser, en outre, Monsieur Mario Lacroix, le chargé de projet, à engager des dépenses, plafonnées à 10 000 \$ destinées à l'acquisition d'expertises externes. Cette démarche vise à parfaire la complétude du dossier de demande, optimisant ainsi les probabilités d'obtention de la subvention escomptée.

**Adopté**

---

## 14 RESSOURCES HUMAINES

2025-211-102

### 14.1 Confirmation de l'embauche d'une conseillère en communication

**ATTENDU QUE :** les activités de communication ont été suspendues à la suite du départ de la précédente titulaire, survenu il y a environ deux années.

**ATTENDU QUE :** des initiatives stratégiques sont imminentes, incluant l'instauration d'un nouveau calendrier, la gestion des matières organiques, ainsi que l'aspiration à l'atteinte des objectifs du programme de gestion des matières résiduelles ;

**ATTENDU QUE :** l'analyse organisationnel a mis en évidence une lacune manifeste nécessitant l'embauche d'un poste en communication ;

**ATTENDU QUE :** le Directeur Général a conduit une série d'entretiens avec plusieurs postulants en vue d'occuper la fonction de responsable des communications ;

**ATTENDU QUE :** à l'issue de ce processus de sélection rigoureux, Madame Marie-Claude Camirand a été identifiée comme la candidate la plus appropriée ;

**ATTENDU QUE :** la prise de fonction de Madame Camirand au sein de la Régie est planifiée pour le 8 décembre 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est unanimement décrété par les membres du Conseil d'administration que l'intégration de Madame Marie-Claude Camirand en qualité de conseillère en communications est formellement autorisée.

Sur une proposition de : Madame Sandra Saint-Amour

Et Appuyée par : Monsieur Sylvain Pronovost

**Il est résolu unanimement**

Que les administrateurs considèrent l'embauche de **Mme Marie-Claude Camirand** à titre de conseillère en communication

---

**Adopté**

2025-211-103

## 14.2 Bureau supplémentaire

**ATTENDU QUE :** l'expansion de l'équipe, qui se traduit par l'ajout de deux (2) postes supplémentaires ;

**ATTENDU QUE :** malgré que les installations actuelles demeurent fonctionnelles, il est justifiable d'autoriser l'ajout de locaux partagés.

**ATTENDU QU' :** une proposition avantageuse nous a été formulée, permettant le partage d'un espace de bureau avec l'organisme PAIS sur une base de trois jours par semaine ;

**ATTENDU QUE :** Cette opportunité représente une solution stratégique, particulièrement pertinente dans le contexte actuel ;

**ATTENDU QUE :** Cette disposition engendre un coût mensuel de **300 \$/mois**, auquel s'ajoutent les taxes applicables ;

**ATTENDU QUE :** cette dépense n'a pas été intégrée au budget prévisionnel, son approbation formelle requiert une résolution ;

**EN CONSÉQUENCE :** la direction propose l'acceptation de cette opportunité ;

Propose par : Madame Sandra Saint-Amour

Appuyée par : Monsieur Sylvain Pronovost

**Il est unanimement résolu**

Que l'autorisation soit accordée aux administrateurs pour la mise en œuvre du partage de locaux, tel que proposé par le PAIS, sous les conditions d'une location d'un montant **de 300 \$/mois**, auquel s'ajoutent les taxes applicables.

**Adopté**

---

2025-211-104

## 14.2 PÉRIODE DE FERMETURE DES FÊTES 2025

**ATTENDU QUE :** le contrat type déclare la fermeture complète au cours de la période des fêtes.

**ATTENDU QUE :** nous avons reçu la confirmation de Gaudreau, qu'il accepte la prise des appels téléphonique pour la semaine de Noël, soit au 31 décembre 2025 ;

**ATTENDU QUE :** Monsieur Yves Boisvert se rend disponible pour la journée du 2 janvier 2026 afin de prendre les appels :

**EN CONSÉQUENCE :** tout est en place pour une fermeture à compter du 18 décembre, à midi au 3 janvier 2026, jour du retour du travail.

Proposé par : Monsieur Pascal Doucet

Appuyée par : Monsieur Jason Lauzon

**Il est unanimement résolu**

**QU'IL** est autorisé la fermeture de la Régie entre le 18 décembre 2025, midi au le 2 janvier 2026 inclusivement.

**Adopté**

---

**2025-211-105**

**15 ENTENTE LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTIONS**

**ATTENDU QUE :** La Régie dispose de deux imprimantes internes dont les performances ne satisfont plus les exigences croissantes en matière de convivialité et de qualité d'impression ;

**ATTENDU QUE :** Il est impératif de sous-traiter l'impression des manuels de formation destinés aux écocentres, représentant un volume approximatif de 2 500 pages en couleur, à un prestataire externe ;

**ATTENDU QUE :** La Régie a sollicité des propositions de location d'imprimantes multifonctionnelles auprès de trois soumissionnaires distincts ;

**ATTENDU QUE :** L'offre soumise par BURO PRO, localisé dans la région de Victoriaville, a été jugée la plus avantageuse ;

Les modalités financières se détaillent comme suit :

- \* Un coût mensuel de 69 \$ ;
- \* Un tarif de 0,096 \$ par page imprimée en noir et blanc ;
- \* Un tarif de 0,009 \$ par page imprimée en couleur ;
- \* La durée contractuelle de cette entente est établie à cinq années ;

Une évaluation prévisionnelle a été réalisée, confirmant l'équivalence des coûts. Néanmoins, l'option de la location nous donne une flexibilité accrue pour l'impression des manuels de formation, permettant une production échelonnée en fonction des besoins et l'intégration de corrections éventuelles en cours de processus.

Proposé par : Monsieur Yvon Potvin  
Proposé par : Monsieur Mario Demers

**Il est unanimement résolu**

D'autoriser la Régie de contracter une entente de location d'une imprimante multifonctionnelle du fournisseur BURO PRO aux conditions tel que présenté.

**Adopté**

---

## **16. VARIA**

Monsieur Mathieu Lemire remercie chaudement Madame Céleste Simard pour son dévouement au cours des huit (8) dernières années dont quatre (4) comme Présidente du Conseil d'administration.

Pour finaliser la rencontre, un tour de table est fait demandant aux nouveaux administrateurs de se présenter ainsi que la municipalité qu'il représente.

## **17. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'a été soulevée

**PROCHAINE RÉUNION OFFICIELLE (CONSEIL RÉGULIER) FIXÉE au mardi, 16 décembre 2025;  
(à valider) Salle du conseil, l'hôtel de ville, 180, Rue de Mgr Panet, Nicolet**

---

**Mathieu Lemire**  
Président du conseil d'administration

---

**Rémi Pelletier,**  
Directeur général et trésorier